



## Non respect de la décision du JAF pour de visite

Par **marie 97440**, le **20/11/2018** à **08:42**

bonjourndepuis décembre 2016 le juge nous a accorder un droit de visite et d'hébergement envers notre petit fils âgé de 11 ans aujourd'huiMalgré,les plaintes,la médiation du procureur de la république,la mère a coupé tout contact physique et téléphonique,pour nous empêcher de le parler et de le voir.rnrn Entre temps elle a encore déménager sans nous communiquer son adresse.rnNous sommes ses grands parents et nous souffrons de cette situation.rnQue puissions nous faire pour que la mère s'exécute à respecter la décision du juge des affaires familiales ?rnExiste-t-il un formulaire type a remplir pour saisir le JAFrnMerci de votre réponse.rncordialementrnMarie 97440

Par **delicatess**, le **20/11/2018** à **23:20**

Bonsoir.rnCe genre de difficultés ne peuvent qu'hasardeusement se solutionner par des procédures de droit toujours mal ressenties. Cordialement.